

Communiqué de presse du Conseil Municipal de Saulcy-sur-Meurthe du 31 janvier 2018.

Approbation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et du Programme Annuel de Prévention

La commune s'étant engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, le Conseil Municipal approuve le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de prévention.

Prise en charge de la vignette scolaire du 2^e et 3^e trimestre 2018/2019 pour collèges et lycées

Le Conseil Municipal décide la prise en charge de la vignette scolaire du 2^e et 3^e trimestre de l'année 2018/2019. Les familles seront donc tenues d'acquérir la vignette du 1^{er} trimestre auprès des services de la Trésorerie.

Approbation du règlement pour l'utilisation de la Salle des Fêtes

Dans un but de bon ordre, de sécurité et en matière de responsabilité civile et matérielle, le Conseil Municipal approuve le règlement de la nouvelle salle des fêtes disponible à la mairie sur simple demande.

Acquisition d'un fond de commerce en liquidation judiciaire et du bâtiment qui l'abrite

La commune porte le projet d'achat d'un local commercial et d'un fond de commerce Epicerie-Bar-Tabac dans le cadre de sa compétence « soutien aux activités commerciales » dans le but de trouver un exploitant qui s'engage à acquérir l'ensemble par versement d'une location-achat.

Modification de la délibération « ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du budget primitif 2018 - budget général M14 »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice 2017, soit 82 355 euros, montant qui sera affecté en totalité au paiement des factures à venir pour la fin de l'opération de rénovation de la salle des fêtes et de la mairie.

Fixation de la date de la fête patronale

Le Conseil Municipal décide de fixer la date de la fête patronale au week-end du 16 et 17 juin 2018 avec les feux de la Saint-Jean.

Renouvellement de la convention de mise à disposition avec la commune de Saint-Léonard pour le Club Ados

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour une année la convention de mutualisation du service accueil adolescent avec la commune de Saint-Léonard.

Renouvellement de la convention d'occupation précaire "La Croix Launa"

Suite à la convention signée le 21 décembre 2001 pour l'occupation de 4400 m² au terrain de manœuvres, le Conseil Municipal accepte la poursuite de cette convention pour une durée de 4 ans et décide d'augmenter cette location de 130 euros à 140 euros.

Fixation d'un tarif pour l'installation de compteurs d'eau industriels

Afin de couvrir les dépenses engagées par la commune pour l'installation des compteurs d'eau de diamètre industriel, le Conseil Municipal décide de fixer le nouveau tarif d'installation de compteur d'eau de diamètre industriel à 915 euros HT soit 1098 euros TTC.

Enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public) rue des Ecoliers

La commune envisage l'enfouissement des réseaux secs basse tension sur une portion de la rue des Ecoliers (sur 115 mètres à partir du rond-point avec la rue du Moncel). Le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (SMDEV) pilotera cette opération qu'il a chiffré à 27 100 euros TTC. 40 % seront à la charge de la commune soit 10 840 euros à verser au Syndicat. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette opération.

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges concernant ses compétences exercées.

Approbation du rapport définitif de l'année 2017 de la CLECT

Après la lecture du rapport pour l'année 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges retraçant le montant des charges transférées à la communauté par chaque commune, le Conseil Municipal approuve le dit rapport.

Programme des travaux 2018 prévu par l'ONF

Le Conseil Municipal accepte le programme de travaux établi par l'Office National des Forêts au titre de l'exercice 2018 pour un montant de 12 393 euros HT (soit 2 645 euros HT en fonctionnement et 9 748 euros HT en investissement).

**Approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette
au titre de l'exercice 2019 et de leur désignation au titre de cet exercice**

Le Conseil Municipal accepte le programme 2019 des coupes proposées par l'Office National des Forêts concernant les parcelles forestières communales 9 et 38 – essences pin sylvestre et sapin.